

MAIRIE DE VEZINS DE LEVEZOU

Téléphone : 05 65 61 87 09

**ARRETE DU MAIRE
N° 2022-19**

**Objet : Arrêté portant délégation de fonction et de signature à un Conseiller municipal
M. ARNAUD VIALA**

Le Maire de VEZINS DE LEVAZOU, Daniel AYRINHAC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal ;

Considérant que le maire et les adjoints sont tous titulaires d'une délégation ou empêchés ;

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à M. Arnaud Viala, Conseiller municipal, les attributions suivantes relatives aux finances communales ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter du 13 avril M Arnaud Viala Conseiller municipal, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants et exercera les fonctions suivantes :

Finances :

- ✓ Préparation du budget et des comptes administratifs.
- ✓ Signature des titres de recettes, mandats de paiement, des bordereaux de recettes et de dépenses.

ARTICLE 2 :

Le Conseiller municipal délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie et transmis au comptable public et au représentant de l'Etat.

Fait à Vezins de Lévézou le 13 avril 2022,
Le Maire,
Daniel AYRINHAC

